

COMMUNIQUE FINAL DE LA REUNION DU COMITE DES REPRESENTANTS PERMANENTS DES ETATS MEMBRES DE L'ORGANISATION DE LA COOPERATION ISLAMIQUE SUR L'EXAMEN DE LA QUESTION DES DETENUS PALESTINIENS EN GREVE DE LA FAIM DANS LES PRISONS ISRAELIENNES

Le Comité des représentants permanents des États membres de l'Organisation de la coopération islamique, réunis au siège du Secrétariat général à Djeddah, en Arabie Saoudite, le 18 mai 2017 (22 Chaabane 1438 H) pour discuter de la question des détenus palestiniens en grève de la faim dans les prisons israéliennes, à la demande de l'État de Palestine;

Réaffirmant l'ensemble des résolutions issues des sessions successives du Sommet islamique et du Conseil des ministres des affaires étrangères concernant la question de la Palestine et d'Al Qods et le conflit arabo-israélien;

Rappelant la proclamation de solidarité avec les prisonniers palestiniens émise par le Conseil des ministres des Affaires étrangères des Etats membres de l'Organisation de la coopération islamique à sa trente-neuvième session à Djibouti, (15 - 17 Novembre 2012);

Affirmant que les politiques et les agissements d'Israël, la puissance occupante, à l'encontre des prisonniers palestiniens constituent des violations flagrantes du droit international humanitaire, de la Charte des droits de l'homme, des normes minima pour le traitement des détenus, et des règles et autres conventions internationales pertinentes :

Se déclare profondément préoccupé par le sort de plus d'un millier de détenus et prisonniers palestiniens, emmenés par le leader emprisonné palestinien et parlementaire Marwan Barghouti, qui ont entamé une grève de la faim ouverte le 17 avril 2017.

Exprime sa solidarité avec cette action pacifique et non violente, baptisée «Grève de la Liberté et de la Dignité», par les détenus et les prisonniers en signe de protestation contre leur traitement inhumain par Israël, la puissance occupante ; elle exige le respect de leurs droits, conformément aux normes du droit international humanitaire et à la législation des droits de l'homme.

Condamne les tentatives israéliennes de faire cesser cette grève de la faim par la force, y compris par l'incitation, les mesures punitives et les menaces d'alimentation par la force, ce qui équivaut à la torture.

Se déclare vivement préoccupé par le fait qu'il y ait plus de 6 500 civils palestiniens, dont 300 enfants et 65 femmes, actuellement incarcérés en

Israël, dont près de 500 sont placés en détention administrative sans inculpation. Ces prisonniers sont détenus dans des conditions sévères et inhumaines et soumis à de mauvais traitements physiques et mentaux, y compris la torture, les interrogatoires poussés, l'intimidation et l'isolement cellulaire, et se sont vu refuser tout accès à des soins médicaux appropriés et aux visites familiales.

Prend note des statistiques choquantes indiquant que ces Palestiniens comptent parmi les plus de 800 000 Palestiniens, y compris des enfants, emprisonnés par Israël, la puissance occupante, depuis 1967 et que le taux de condamnation des Palestiniens devant les tribunaux militaires israéliens a varié entre 90 et plus de 99 % ces dernières années. Ces chiffres indiquent clairement qu'Israël recourt à des arrestations arbitraires et massives comme moyen de soumettre le peuple palestinien et de réprimer ses libertés et ses droits, y compris le droit à l'autodétermination, et que les tribunaux israéliens enfreignent sciemment le droit international.

Réitère son appel en faveur d'un accès international approprié aux détenus et prisonniers palestiniens et à l'inspection de leurs conditions de détention, soulignant qu'Israël, en tant que puissance occupante, doit être tenu pleinement responsable de leur bien-être, y compris ceux qui sont en grève de la faim.

Réitère à cet égard son soutien continu à la cause des détenus et prisonniers palestiniens dans le cadre de la "Campagne internationale pour la remise en liberté de Marwan Barghouti et de tous les prisonniers palestiniens".

Réaffirme la centralité de la cause de la Palestine et d'Al Qods dans l'agenda de l'Organisation de la coopération islamique, étant la cause primordiale que les États membres sont unanimes à défendre et sur laquelle ils ont toujours adopté une position unifiée dans tous les forums internationaux.

Se déclare vivement préoccupé par le vote négatif de certains États membres de l'Organisation sur les résolutions relatives aux droits inaliénables du peuple palestinien et celles pertinentes à la cause d'Al Qods, qui sont pleinement cohérentes avec les résolutions des Sommets et des conseils ministériels de l'Organisation de la coopération islamique, l'incident le plus récent à ce titre étant le vote d'un État membre contre la résolution intitulée « Palestine occupée », qui défend la ville d'Al Qods contre les violations israéliennes lors de la 201^{ème} session de l'UNESCO, conjugué à l'abstentionnisme d'un certain nombre de pays pour soutenir la résolution et l'absence d'autres pendant le vote ; en plus du fait qu'un certain nombre d'États membres n'ont pas appuyé les résolutions concernant les droits humains du peuple palestinien, y compris le droit à l'autodétermination, lors de la 34^{ème} session du Conseil des droits de l'homme, attitude qui est de nature à encourager Israël, la puissance occupante, à poursuivre ses violations des droits du peuple palestinien.

Souligne la nécessité pour les Etats membres de se conformer aux résolutions des Sommets et des Conseils ministériels de l'Organisation de la coopération islamique qui appellent, entre autres, à voter en faveur des résolutions de l'Etat de Palestine dans les instances internationales, en particulier à la lumière de la persistance d'Israël, la puissance occupante, dans ses pratiques illégales et dans ses violations du droit international et des résolutions de la légalité internationale, à travers notamment la colonisation, le vol des terres palestiniennes et la judaïsation d'Al Qods. Elle demande au Secrétariat général de l'OIC de prendre les mesures nécessaires pour garantir le soutien requis aux résolutions appuyées par l'Organisation et relatives à la cause palestinienne.

http://www.oic-oci.org/topic/?t_id=13592&t_ref=5920&lan=fr